

**Compte rendu du CVS du Vendredi 27 octobre 2023**

**MAS SAINT MARTIN**

*Ordre du jour :*

- PV du dernier CVS
- les entrées et les sorties salariés
- les entrées et les sorties résidents
- points travaux
- l'inspection de l'ARS et le dépôt de plainte
- point COVID
- communication sur les décès de résident,
- réunion des parents 2 fois/an,
- date d'une réunion pour pamsam,.
- communication et questions diverses


## Personnes présentes

### Familles

- Mme BLASAKIS
- Mme LELIARD
- Mme VERAN
- M. BATRITCHEVITCH
- M. JUENBEKDJIAN

### Professionnels

- Mme NOBLET, responsable du service éducatif
- Mme HANANIA, cadre de santé/ référente qualité
- Mme. PUECH, IDEC
- M. DEGHINE, directeur de l'établissement
- M. GERAUD, coordonnateur
- Mme. CHAPELLE, animatrice

Thématiques	Situations / problématiques	Réponses apportées
<b>Approbation PV dernier CVS</b>	Le compte-rendu a été diffusé tardivement par le Directeur	Le compte-rendu est validé  CVS MAS SAINT MARTIN 31 MARS 20.
<b>RH – Effectif des professionnels.</b>	5 postes non pourvus : - 1 IDE - 3 AS - 1AES	Recherches actives dans un contexte médico-social qui demeure complexe. Pour rappel 18 postes étaient à pourvoir en 2022. Nouveau coordonnateur : Nicolas GERAUD – Educateur Spécialisé issu des Hirondelles de Biot
<b>Communication avec les familles Réunions parents</b>	Défaut de communication	<p>Mise en place de réunions par villas. Elles permettent un échange direct entre les parents, en présence de leurs protégés, et les professionnels. Elles seront trimestrielles. Trois réunions ; Saphir, Turquoise et Externat, ont été reportée, la MAS ayant eu l’opportunité d’inscrire des salariés en formation « stimulation basale ».</p> <p>Le cahier de liaison comprendra des informations éducatives et le planning des activités. Toutes les informations concernant le médical ne figureront plus dans ce cahier.</p> <p>Chaque villa possède un emploi du temps spécifique et un emploi du temps par résident. Ils seront remis en place après les vacances de la Toussaint.</p> <p>Le blog est en maintenance informatique ; le contenu est coordonné par Marion Rottura, de l’externat, pour l’ensemble de la MAS.</p> <p>Mise en place d’une gazette sous format papier et mail avec des photos des résidents durant les activités et la vie de la MAS. Le rythme devrait être d’une par mois, hors période Vacances.</p>

Thématiques	Situations / problématiques	Réponses apportées
<b>Formation des professionnels</b>		Formation stimulation basale : vise à aider la personne handicapée dont les compétences sont réduites sur le plan des capacités d'attention, de communication et des interactions humaines, à se découvrir elle-même ainsi que son environnement.
<b>Décès des résidents</b>	Lors du décès d'un résident, l'information n'est pas transmise aux familles de la MAS. Les familles souhaitent en être informées.	A l'avenir les informations seront transmises selon les directives des familles. En tous les cas, une information sera communiquée par email à chacun et précisera les volontés de la famille.
<b>Transferts et activités</b>	Souhait de reprendre les transferts pour les résidents.	Demande de financement auprès de l'ARS pour les transferts – la réponse devrait intervenir d'ici la fin de cette année.  A partir de l'année prochaine des nouvelles activités seront mises en place : médiation animale et sonothérapie, notamment.
<b>Travaux</b>	Réhabilitation de la MAS	Le plan initialement prévu ne correspond pas aux attendus actuels ; chambres individuelles, notamment. Des chambres doubles seront également prévues pour de l'accueil temporaire en internat La modification du plan a été validé par la directrice filière. Croix rouge Habitat doit revenir vers nous d'ici la fin de l'année.

Thématiques	Situations / problématiques	Réponses apportées
<p><b>Inspection ARS</b></p>	<p>Inspection, avec présence de 10 personnes de l'ARS – le mercredi 20 septembre 2023. Elle a été diligentée à la suite d'une plainte de 5 familles auprès de la Préfecture, Mairie de Mougins, etc</p>	<p>Le retour oral de l'ARS : des équipes investies, absence de maltraitance, établissement dégradé au niveau matériel. Nous n'avons pas encore reçu le rapport.</p> <p>Le Directeur rappelle le contexte : cette inspection a été déclenchée à la suite de la plainte de 5 familles ; il précise avoir été entendu par la Gendarmerie pendant une matinée avant le déclenchement de cette inspection. Mme NOBLET rappelle que les inspecteurs ARS ont bien rappelé l'investissement des salariés au profit des résidents.</p> <p>A la remarque de Mme LELIARD évoquant un lien entre le dépôt de plainte d'une famille (cf. point suivant) et l'inspection, le Directeur répond que les deux affaires sont bien distinctes et que cette inspection a été diligentée à l'initiative de 5 familles – lors de son audition par la Gendarmerie, ce que ne peuvent ignorer les personnes concernées. Mme LELIARD précise avoir voulu être du côté des « opprimés ».</p> <p>M. BATRITCHEVITCH, Mme VERAN et Mme BLASAKIS interviennent quant au groupe Whatsapp créé par Mme LELIARD : ils estiment que ce groupe, s'il réunit des familles en souffrance, se transforme, dans les propos tenus, en lieu de « défouloir » et de mise en cause. Ils tiennent à s'opposer à cette démarche au regard des conséquences graves qu'elle peut avoir : une fermeture administrative alors même qu'aucune maltraitance n'est observée. Ils sont révoltés de cette plainte et de cette visite de l'ARS qui auraient pu aboutir à la fermeture de l'établissement. Ils précisent qu'ils n'hésiteront pas à</p>

		<p>déposer plainte et à soutenir l'établissement en cas de difficultés. Mme VERAN et M. BATRITEVITCH estiment que le groupe Whatsapp de Mme LELIARD a renforcé et alimenté cette démarche. Mme LELIARD précise qu'elle ne pensait pas que sa démarche provoquerait cela ; elle fermera ce groupe. M. JUENBEKDJIAN estime que cette démarche et ce qu'elle a provoqué est irresponsable.</p> <p>Mme CHAPELLE précise que, en tant que salariés qui ont « tenus » la période durant laquelle la MAS était en période de turbulences, elle a été particulièrement heurtée alors même que l'on est en « reconstruction » ; elle s'étonne que cela ne ce soit pas exprimé à l'époque.</p> <p>Le Directeur, dès réception du rapport et établissement du plan d'actions, réunira le CVS afin d'en assurer le suivi et d'intégrer les demandes qui pourront être exprimées.</p>
<p><b>Dépôt plainte d'une famille</b></p>	<p>Accusation de maltraitance, défaut de prise en charge contre le Docteur Cormouls, intuitu personae, la MAS, la CPAM du Var et des Alpes-Maritimes, l'Hôpital de Grasse</p>	<p>L'expert a été désigné par le tribunal ; il s'agit d'une démarche différente de celle évoquée supra et relative à l'inspection ARS.</p>

Thématiques	Situations / problématiques	Réponses apportées
<b>COVID</b>	Il y a eu plusieurs situations COVID parmi les résidents et les salariés.	<p>Le protocole COVID a été déclenché. Aujourd’hui il n’y a plus de situations COVID dans l’établissement.</p> <p>Mme PUECH rappelle les règles d’isolement. En complément, le Directeur précise qu’il a pu être interpellé par une famille pour une prise en charge en externat ; il a attendu un test négatif malgré les demandes de la famille afin d’éviter toutes contaminations. M. JUEBEBKDJIAN</p> <p>Si nous sommes de nouveau confrontés au COVID, le protocole sera remis en place.</p>
<b>Association PAMSAM de Mme Leliard</b>	Difficultés à faire vivre l’association	<p>M. BATRITVITCH rappelle qu’il a pu aider à la création des statuts de cette association. Mme LELIARD regrette l’absence de participation des familles à cette association.</p> <p>Le Directeur précise qu’il peut, sans difficulté, mettre les locaux à disposition pour la tenue des réunions de cette association.</p> <p>Mme LELIARD la réunira pour la dissoudre et définir la dévolution des fonds restant. Mme NOBLET évoque le projet de fin d’année – projet Handidanse en partenariat avec l’IME Mirasol – qui pourra être financé par les fonds restant.</p>

Thématiques	Situations / problématiques	Réponses apportées
<b>Véhicule</b>	Manque de véhicules adaptés	Mme BLASAKIS fait part du manque de véhicules adaptés afin de permettre les sorties et activités extérieures. Une demande de CNR (crédit non reconductible) auprès de l'ARS, pour acheter un véhicule adapté ; réponse attendue pour la fin de cette année

Pour la MAS Saint-Martin

La Présidente du CVS

Le Directeur

Mme Blasakis

J-M Deghine